



La vigilance doit être maintenue dans la région

Le moustique **Aedes albopictus**, plus communément appelé **moustique tigre**, a élu domicile en France métropolitaine en colonisant progressivement, depuis 2004, la

façade méditerranéenne

et la

Corse

. L'été 2012 a confirmé son arrivée en région

Rhône-Alpes

dans tous les départements (hormis le département de la Loire où il n'a encore pas été signalé).

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a invité depuis juin (cf. le communiqué du 11 juin 2012) l'ensemble de la population à adopter des gestes quotidiens simples mais efficaces, pour lutter contre son installation dans notre région.

Ces gestes sont tout particulièrement importants en cette période où la météorologie est propice au développement des moustiques (alternance de pluie puis de chaleur) et où les passages des vacanciers dans la région permettent le transport des insectes dans les véhicules.

En effet, tous les moustiques ont besoin d'eau pour se reproduire. Chaque femelle du « moustique tigre » peut pondre 200 oeufs qui se transforment en larves puis en moustiques au bout de 7 jours. En supprimant les points d'eau stagnante autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte éventuels.

Le « moustique tigre » en Rhône-Alpes

Écrit par ARS Rhône-Alpes

Lundi, 03 Septembre 2012 13:42 -

Aussi l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes invite tous les habitants à adopter les gestes de prévention suivants :

- ☐ Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de récipient d'eau ;
- ☐ Vider une fois par semaine les soucoupes, vase, seaux... ;
- ☐ Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ;
- ☐ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...) ;
- ☐ Entretenir le jardin : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les collections d'eau stagnante ;
- ☐ Couvrir toutes les réserves d'eau.

Si les mesures de prévention sont insuffisantes, le moustique se multiplie et son repérage conduit à mettre en oeuvre des mesures de destruction des oeufs, larves et adultes.

Ces mesures font l'objet d'une information des résidents de la zone traitée afin que ces traitements soient faits en toute sécurité pour tous les habitants et l'environnement.

Il convient en effet de ne pas être exposé aux produits au moment de leur épandage et de ne pas consommer ou sucer de produits exposés dans les heures suivant le traitement qui se fait très tôt le matin.

Les efforts conjoints des services de l'Etat, des communes et des conseils généraux, de l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) Rhône-Alpes mais également de chaque citoyen, sont indispensables pour lutter contre le moustique tigre.

Le moustique tigre, particulièrement nuisible, est reconnaissable grâce à ses rayures blanches, sur un fond noir, notamment au niveau de la tête. Il pique principalement le jour et peut, dans certaines conditions, transmettre des maladies telles que la dengue ou le chikungunya.

Le « moustique tigre » en Rhône-Alpes

Écrit par ARS Rhône-Alpes

Lundi, 03 Septembre 2012 13:42 -

Ces dernières sont des maladies dites « vectorielles » c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas se transmettre de personne à personne.

Chaque année, des cas de chikungunya et de dengue sont signalés en France métropolitaine. A ce jour, tous sont des cas importés (personnes revenant de pays touchés par la maladie et infectés par le virus). Seulement 4 cas (2 cas de dengue et 2 cas de chikungunya) étaient autochtones (la maladie est contractée sur le territoire) en 2010 en région Provence Alpes-Côte d'Azur.

Pour rappel, en Rhône-Alpes en 2011, le nombre de cas déclarés a été de 2 pour le chikungunya et 5 pour la dengue, tous importés.

L'ARS Rhône-Alpes a créé et mis sur son site internet un document simple indiquant les bons gestes à adopter par la population. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/fileadmin/RHONEALPES/RA/Direc_sante_publicue/Protection_Promotion_Sante/Environnement_Sante/LAV/20120523_DSP_cartepostale_moustique_ARS_RA.pdf